

une necessité indispensible, (après la malheureuse separation de ses Aliezz qui ont fait leur Paix particu'iere,) d'unir toutes les forces des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, pour continuer & poursuivre, *jusques à l'extrémité, la juste & générale guerre de l'Empire, contre ladite Couronne de France, jusques à ce que cette Couronne soit portée à accorder les conditions que Sa Majesté Imperiale lui a fait demander par ses Ministres Plenipotentiaires à Utrecht &c.*

Je passe sous silence plusieurs termes peu convenables entre les Têtes couronnées, & dont les expressions, quelques familières & ordinaires qu'elles soient chez les Ministres d'Autriche, ne peuvent point s'accorder à l'oreille, quelque adoucissement qu'on vouût leur donner dans aucune des Langues usitées dans les Cours de l'Europe, encore moins dans la Langue Françoisse. D'ailleurs n'ayant d'autre dessein que de rendre justice à la verité, & éclaircir, (autant que je puis en être capable,) les faits qui conviennent à l'histoire de nôtre tems, il suffira de rapporter ici l'essentiel des conditions raisonnables, que l'Empereur Regnant, même au préjudice de ses propres intérêts, fit demander à Utrecht par ses Plenipotentiaires; * par lesquelles on jugera si les Aliezz de Sa Majesté Imperiale n'ont pas eu grand tort, de ne pas continuer la guerre, jusques à ce que par leurs forces tant de terre que de mer, on fut parvenu à forcer les Couronnes de France & d'Espagne, à acquiescer à *des conditions si raisonnables,*

Quels sont les conditions raisonnables de l'Empereur.

* Voyez Tome XVI. de ce Journal page 306.